

Relevé de décision

Plénière du Conseil de Quartier Belleville / Saint-Maur

Mardi 11 février à 19h - Espace Paris Jeunes Belleville, 4 rue Louis Bonnet

Rappel de l'ordre du jour

- I. Présentation du groupe d'animation et mot d'introduction de François Vauglin, Maire du 11^e arrondissement sur les conseils de quartier
 - II. Bilan des Ateliers Thématiques, intervention de la Police Municipale et du Samu Social à la demande de l'atelier cadre de vie
 - III. Présentation des candidatures et vote du nouveau groupe d'animation
 - IV. Pot amical et atelier de réflexion sur les projets à venir
-

I) François Vauglin, Maire du 11^e arrondissement de Paris, introduit la réunion plénière.

Joëlle MOREL, adjointe au Maire chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi, Référente du Conseil de Quartier Belleville / Saint-Maur, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants. **Le groupe d'animation se présente et évoque la fin de son premier mandat.**

II) Bilan des Ateliers Thématiques et Restitution des projets

Atelier Vivre ensemble

Retour en images sur la fête des mamans bellevilloises et remerciements à l'ensemble des acteurs du quartier ayant participé au bon déroulement de cet événement. Ils annoncent vouloir relancer une seconde édition l'année prochaine. Un deuxième projet est l'organisation de sorties en partenariat avec le Conseil Citoyen pour les enfants, retour sur la sortie à l'atelier des Lumières.

Atelier Cadre de Vie

La référente présente l'idée d'inviter la police municipale pour mieux comprendre leurs actions et ce que les habitants peuvent mobiliser notamment contre les nuisances sonores.

Intervention de la Police Municipale et de Nour DURAND-RAUCHER, Conseiller de Paris, Conseiller d'arrondissement délégué à la sûreté, à la prévention et à la médiation.

La police municipale compte aujourd'hui 120 agents dans l'arrondissement, dont 60 dédiés à la prévention. Créée il y a trois ans, elle se distingue de la police nationale en se concentrant sur la tranquillité publique, la lutte contre les incivilités et les infractions routières, tandis que la police nationale prend en charge les délits, crimes et trafics de stupéfiants. Les deux corps travaillent conjointement, notamment sur le marché de Belleville

Le bilan de l'année écoulée met en avant les efforts pour faire respecter la réglementation sur ce marché, avec un important travail mené avec la Direction de l'attractivité et de l'économie contre l'insalubrité. Toutefois, il est difficile de prendre les auteurs en flagrant délit lors de dépôts sauvages. Belleville présente la particularité d'être un quartier multiculturel, sans problème majeur de tranquillité publique en dehors du marché, bien que la police municipale reste attentive aux signalements des habitants.

La police municipale n'est pas une force d'intervention. Son rôle est de réinvestir l'espace public et d'agir en fonction des remontées du terrain. Elle intervient souvent en soutien de la police nationale.

Une évolution importante à noter est qu'elle voit ses effectifs croître, avec une meilleure connaissance de l'arrondissement. Les principales problématiques locales sont liées à la vie festive et aux débordements des terrasses, particulièrement en été. Une présence renforcée est assurée tard le soir. Des divisions d'appui viennent en renfort lorsque nécessaire (notamment sur les mois de printemps et d'été). Des patrouilles sont présentes dans le quartier Belleville Saint-Maur entre 00h et 1h du matin mais se concentrent davantage sur Bastille à 2h et 3h car ce sont les sorties de bar.

Le recrutement se poursuit, particulièrement le recrutement de médiateurs. Il n'y a pas d'objectif chiffré strict de la Police municipale pour 2025, mais une volonté de développer les effectifs.

Habitant : Une pétition a été lancée concernant les nuisances sonores du bar Orillon et du Riz Blanc. Il y a du karaoké et les débordements sont importants. Aucune évolution n'a été constatée malgré les signalements. Aucun écriteau ne rappelle aux clients de faire attention au bruit après 22h. Peut-on avoir des nouvelles ?

Habitant : Je partage ce constat. Il y a peu de monde dans les rues à 2h du matin, mais après la ronde de minuit, le bruit reprend et dure jusqu'à 2h30. Nous aimerions que Bastille ne monopolise pas toute l'attention de la police.

Habitant : Je représente une quarantaine de riverains de la rue du Chevet et de Goncourt. Le bar Le Cornichon est extrêmement bruyant et ne respecte pas la réglementation. Une rencontre avec **Joëlle MOREL** et **Nour DURAND-RAUCHER** a eu lieu. Toutefois, peu d'évolution constatée. Le verre est vidé à 21h58, la fermeture est anticipée en hiver, et les fumeurs sont envoyés de l'autre côté de la rue Darbois. Nous étions satisfaits du rendez-vous avec les élus, mais la situation ne s'améliore pas. La police n'est pas passée entre 21h30 et 22h alors qu'il est illégal de jeter du verre dans un conteneur qui n'est pas le leur. Ils devraient être taxés.

Habitant : De nombreux bars continuent de faire du bruit après 22h. C'est très compliqué pour ceux qui, comme moi, doivent se lever tôt pour travailler, je suis boulanger. Quels moyens peut-on mettre en place ?

Habitants du 133 rue Saint-Maur : Il y a une problématique liée aux personnes sans abri occupant illégalement des lieux. Il y a eu une décision de justice concernant ces personnes. Quelles sont les obligations de la police concernant l'exécution de cette décision ? L'insalubrité est préoccupante, et certaines personnes font peur aux riverains car elles sont alcoolisées.

Habitante : Rue Crespin du Gast, nous rencontrons les mêmes difficultés avec un bar qui ferme tard et génère beaucoup de nuisances. Existe-t-il un moyen d'intervenir en amont, lors de l'ouverture d'un établissement, pour éviter ces situations ?

CQ : Nous souhaitons créer un comité local contre le bruit et travailler avec l'atelier cadre de vie. Nous avons également rédigé un livre blanc sur la prévention du bruit. Nous renouvelons notre demande de travailler main dans la main avec la Mairie sur cette question.

Réponse de la Police Municipale et de Nour DURAND-RAUCHER : Entre avril et octobre, la police municipale travaille jusqu'à 3h du matin. De nombreux passages sont effectués dans les établissements et des verbalisations sont dressées (135€), nous avons conscience que pour certains bars ce n'est pas grand-chose. En cas de non-respect répété, des fermetures administratives peuvent être ordonnées par la préfecture, ce n'est pas la Police municipale qui a le dernier mot sur cette question. Cela fonctionne selon un système progressif : une semaine, quinze jours, etc., pouvant aller jusqu'à six mois. Chaque signalement est important car il appuie la décision du préfet, même si la procédure peut sembler longue et répétitive.

Concernant le 133 rue Saint-Maur, nous sommes bien conscients de la situation. Une décision de justice interdit à certaines personnes de revenir, mais elles reviennent malgré tout. Nos moyens d'action sont limités..

Habitant : Nous rencontrons le même problème avec les personnes à la rue au 142 rue Saint-Maur.

François Vauglin, Maire du 11^e arrondissement de Paris : Le lien établi avec les personnes en situation de rue à travers les maraudes est essentiel pour comprendre leurs besoins. Certaines refusent les solutions d'hébergement. Nous devons respecter leurs droits : nous faisons des propositions de logement, puis nous engageons des procédures judiciaires si nécessaire. D'autres collectivités expulsent sans cadre juridique, ce n'est pas notre politique. Cela demande de la patience, mais permet aussi des solutions durables et bonnes pour tout le monde, les riverains et les personnes à la rue.

Concernant les nuisances sonores des bars :

Nous militons, depuis le début de la mandature, pour une meilleure coordination entre la police municipale et nationale afin que les interventions dans les bars puissent être le plus efficaces possibles. Tous les services sont mobilisés, et en cas de non-respect, nous pouvons aller jusqu'à la fermeture administrative. Pour cela il nous faut des signalements afin

que le Préfet puisse rendre une décision. Il n'y a pas eu beaucoup de signalements concernant Orillon. Pour Crespin du Gast, il est crucial de remonter ces nuisances à la mairie et au commissariat afin d'intensifier la surveillance et de cumuler les verbalisations. Le Cornichon est également un sujet dont nous ne manquerons pas de parler lors de la prochaine commission.

Concernant la prévention, une commission de régulation des débits de boissons réunit associations de riverains, commerçants, services de la mairie et élus. Un travail de prévention est mené auprès des établissements. Il est également possible de retirer des autorisations de terrasse en fonction du droit de l'urbanisme.

Habitant : Un guichet unique existe-t-il pour signaler ces problèmes à la police ? Les démarches sont lourdes et uniquement à la charge des victimes.

François Vauglin, Maire du 11^e arrondissement de Paris : Il est possible d'écrire directement à la mairie ou au commissariat (un simple mail).

Habitant : Nous demandons une présence policière entre 1h et 3h du matin au 108 rue Saint-Maur, car une fois les établissements fermés, les clients restent bruyants dans la rue.

Habitant : La police municipale intervient-elle sur les voitures mal garées ? De nombreux cas rue de la Présentation.

Réponse de la Police Municipale et de Nour DURAND-RAUCHER : Oui, la police municipale est pleinement compétente en la matière et nous renforcerons les contrôles sur cette zone. Pour les infractions dans les logements des bailleurs sociaux, n'hésitez pas à appeler le GPIS : ils interviennent sans difficulté. Des agents patrouillent en uniforme dans les parties communes des immeubles. Vous pouvez les contacter directement via notre site internet ou par téléphone : ils arrivent en général sous 15 minutes.

Samu social de Paris : La coordination de veille sociale est bien organisée à Paris. Différentes maraudes médicalisées, sanitaires et psychologiques interviennent selon les besoins. Si vous identifiez un nouveau lieu nécessitant une intervention, signalez-le à la mairie ou appelez le 115 en cas d'urgence.

Atelier cadre de vie : Nous sommes satisfaits du temps d'échange mis en place, qui apporte des réponses, même partielles. Il reste encore du travail à faire sur certains sujets.

III) Présentation des candidatures et élections du nouveau groupe d'animation 2025

Jean-Pierre CORSIA, adjoint au Maire chargé de la démocratie, de la participation et de la prospective rappelle le fonctionnement du groupe d'animation et son importance. Il remercie chaleureusement le groupe sortant et appelle aux candidatures.

Le groupe d'animation revient sur une belle année, pleine d'apprentissage et de projets. Nous sommes fiers de nous représenter pour poursuivre cette aventure.

Tatia et Jacques se présentent également, complétant le groupe d'animation à sept membres.

Question d'un habitant sur quelle possibilité d'action dans les conseils de quartier et comment ça marche concrètement. Explications par la cellule des conseils de quartier et distribution du livret d'Accueil des Conseils de Quartier aux personnes intéressées.

IV) Pot amical et atelier participatif sur les projets à venir dans les ateliers

Pot amical, avec une invitation à partager idées et projets sur les ateliers via des post-it.

Fin de la plénière